

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
**Mrs.** E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT  
**Mrs.** D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

**ABSENTE :** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 18/FIN18. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE  
DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AU TITRE DU  
DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ POUR L'EXTENSION ET LA MISE EN  
CONFORMITÉ DE LA CRÈCHE LA MARELLE**

Par décision du Maire n°2024-045 datée du 21 Mai 2024, la Commune a sollicité auprès du Département, au titre de l'aide aux travaux de proximité, un financement pour l'extension et la mise en conformité de la crèche municipale la Marelle.

Le montant de cette demande de financement était de 37 977.80€ sur un montant de dépenses subventionnables de 54 254.00€HT.

Par décision du 13 Décembre 2024, la commission permanente du Conseil Départemental a approuvé la passation d'une attribution au titre de l'aide financière aux travaux de proximité de 37 978.00€.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le Département des Bouches du Rhône, pour l'aide aux travaux de proximité pour l'extension et la mise en conformité de la crèche municipale La Marelle.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

